

Procédures des Distinctions

Réseau Environnement décerne depuis 2000 des prix nommés *Distinctions* lors d'une cérémonie où sont honorés des membres de divers domaines d'expertise. Présentés à l'occasion du Salon des technologies environnementales du Québec, les prix Distinctions visent à reconnaître l'excellence et le savoir-faire québécois en matière d'environnement, en soulignant le dévouement et le travail des membres.

OBJECTIFS

- Valoriser les membres de Réseau Environnement
- Faire connaître le savoir-faire québécois en matière d'environnement
- Reconnaître l'excellence dans le développement des technologies environnementales
- Souligner le dévouement et le travail des bénévoles de Réseau Environnement

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être membre de Réseau Environnement au moment du dépôt de la candidature (pour toutes les Distinctions, incluant Cœur Vert)
- Ne pas siéger au Conseil d'administration
- Avoir adopté une conduite respectueuse de l'environnement dans l'ensemble de ses activités
- Avoir réalisé une activité remarquable dans le domaine de l'environnement
- Avoir développé une nouvelle technologie ou processus dans le domaine de l'environnement
- Avoir contribué au rayonnement de Réseau Environnement
- Ou tout autre critère pertinent en lien avec la description de la Distinction

Critères d'admissibilité spécifiques pour la Distinction EnviroCompétences (Cœur Vert depuis 2016) :

- Avoir développé une stratégie de formation, ou un plan de formation afin de développer ou de maintenir le niveau de compétences de ses employés ;
- Ou avoir développé et implanté des politiques proactives en matière de rétention ou d'acquisition des ressources humaines (politiques en conciliation travail/famille, politique en intégration de la main - d'œuvre immigrante, politiques en intégration de personnes handicapées, politique d'horaire flexible, etc.) ;
- Ou avoir développé et implanté des outils en gestion des ressources humaines (exemples ; planification de la relève, processus de recrutement, manuel des employés) ;
- Ou être une entreprise visionnaire en gestion des ressources humaines (entreprise qui par ses actions, orientations, et stratégies en gestion des ressources humaines est orientée vers le futur et se démarque des autres entreprises.

LISTE DES DISTINCTIONS

• **DISTINCTION SECTEUR EAU**

Distinction remise à un individu ou une organisation qui œuvre dans le domaine de l'eau potable ou des eaux usées, et qui a contribué de façon remarquable, au Québec, à l'amélioration et à la bonne gestion des infrastructures ou des bonnes pratiques dans ce domaine.

Réциpiendaire 2020 : Marc-André Desjardins, vice-président Environnement chez AXOR Experts-Conseils, maintenant FNX-Innov

• **DISTINCTION SECTEUR MATIÈRES RÉSIDUELLE**

Distinction remise à un individu ou une organisation qui œuvre dans la gestion des matières résiduelles, et qui a contribué de façon remarquable, au Québec, à l'amélioration et à la bonne gestion des infrastructures ou des bonnes pratiques dans ce domaine.

Réциpiendaire 2020 : Marlène Hutchinson, présidente et fondatrice de Cycle Environnement.

- **DISTINCTION SECTEUR SOLS ET EAUX SOUTERRAINES**

Distinction remise à un individu ou une organisation qui œuvre dans le domaine des sols et eaux souterraines, et qui a contribué de façon remarquable, au Québec, à l'amélioration et à la bonne gestion des infrastructures ou des bonnes pratiques dans ce domaine.

Récipiendaire 2020 : Denis Millette, consultant et hydrogéologue senior chez Golder.

- **DISTINCTION SECTEUR BIODIVERSITÉ**

Distinction remise à un individu ou une organisation qui œuvre dans le domaine de la biodiversité, et qui a contribué de façon remarquable, au Québec, à l'amélioration et à la bonne gestion des infrastructures dans ce domaine.

Récipiendaire 2020 : Ville de Montréal.

- **DISTINCTION SECTEUR AIR, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉNERGIE**

Distinction remise à un individu ou une organisation qui œuvre dans le domaine des changements climatiques et de l'énergie, et qui a contribué de façon remarquable, au Québec, à l'amélioration et à la bonne gestion des infrastructures ou des bonnes pratiques dans ce domaine.

Récipiendaire 2020 : Ville de Québec, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, division du développement durable.

- **DISTINCTION FEMMES EN ENVIRONNEMENT**

Distinction remise à une femme ou un groupe de femmes qui œuvrent dans l'un des cinq secteurs, et qui ont contribué de façon remarquable, au Québec, à l'amélioration et à la bonne gestion des infrastructures ou des bonnes pratiques dans leur domaine.

Récipiendaires 2020 : Julie Bergeron, Marie-Claude Gallant, et Josée Villeneuve, directrices de projet, Sanexen.

- **DISTINCTION CŒUR VERT**

Distinction remise par EnviroCompétences à une corporation membre de Réseau Environnement pour ses actions et stratégies innovatrices en matière de gestion des ressources humaines, pour l'application des meilleures pratiques dans ce domaine et en reconnaissance des efforts déployés pour la valorisation du capital humain.

Récipiendaires 2020 : Enviro Connexions.

- **DISTINCTION BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE**

Distinction remise à un individu en reconnaissance de son travail soutenu de bénévole et de sa participation exceptionnelle aux réalisations de Réseau Environnement.

Récipiendaire 2020 : Lamine Boumaiza, chercheur postdoctoral en hydrogéologie à l'Université du Québec à Chicoutimi.

- **DISTINCTION RELÈVE**

Distinction remise à un individu faisant partie de la relève en environnement (18-35 ans au moment du dépôt de la candidature) et qui s'est illustré par son professionnalisme et ses performances à développer ou à améliorer les connaissances ou les activités dans son domaine.

Récipiendaire 2020 : Alexandru Iordan, directeur principal et associé chez Groupe Conseil Carbone.

- **DISTINCTION VECTEUR ENVIRONNEMENT– MEILLEUR ARTICLE TECHNIQUE/SCIENTIFIQUE**

Distinction remise aux auteures et auteurs d'un article technique ou scientifique de la revue *Vecteur Environnement* pour l'excellence et la rigueur du contenu de cet article

Récipiendaires 2020 : Kimberley Mason et Carolane Saumur-Belley pour l'article « Innovations dans les étangs aérés : Déphosphatation séquentielle par utilisation d'un sel de fer non-acidifiant ».

CRITÈRES DE SÉLECTION

La Distinction *Vecteur Environnement* – Meilleur article technique/scientifique est sélectionnée par le comité Vecteur. Leurs critères de sélection sont les suivants :

- L'intérêt du sujet
- Le caractère novateur de l'article
- La qualité scientifique de l'article

La Distinction Cœur Vert est sélectionnée par EnviroCompétences qui se base sur les critères suivants :

- Mise en place de pratiques innovantes en gestion des ressources humaines
- Pertinence des pratiques mises en place
- Gestion adaptative aux réalités du marché
- Efforts déployés pour la valorisation du capital humain

Les critères de sélection pour les autres Distinctions sont les suivants :

- L'apport à l'industrie environnementale québécoise et à Réseau Environnement
- La pertinence des actions ou des réalisations en regard de la catégorie concernée
- Le caractère novateur, exceptionnel ou supérieur à la norme des actions ou des réalisations
- La pérennité des actions ou des réalisations dans le milieu
- L'impact social des actions menées

JURY DE SÉLECTION

Le jury de sélection est composé du président du Conseil d'administration, d'anciens présidents du Conseil d'administration et de précédents récipiendaires. Le jury évaluera les candidatures selon les critères de sélection ; lorsqu'une seule candidature est transmise dans quelque distinction, le jury peut décider de la retenir ou bien de ne pas octroyer le prix cette année-là.

QUI PEUT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE ?

Toute personne, membre ou non de Réseau Environnement, peut proposer la candidature d'une personne ou d'une organisation qui respecte les critères d'admissibilité du 1^{er} décembre **au plus tard le 15 février 2022, 17 h.** à l'adresse suivante :
avizcarra@reseau-environnement.com

REMISE DES DISTINCTIONS

Les récipiendaires seront dévoilés lors d'une cérémonie qui se tiendra le 18 mai 2022 à midi. Ils feront l'objet d'une mention avec photo dans la revue *Vecteur Environnement* et sur le site Internet de Réseau Environnement. Un communiqué de presse sera également diffusé.